

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 65 du 18 décembre 2014**

PARTIE TEMPORAIRE  
Administration Centrale

Texte 18

**DÉCISION N° 210457/DEF/SGA/DRH-MD/SPP-RH/SDPRH/PRH4**  
fixant le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2015.

*Du 16 décembre 2014*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *sous-direction de la politique des ressources humaines militaires et civiles.*

**DÉCISION N° 210457/DEF/SGA/DRH-MD/SPP-RH/SDPRH/PRH4 fixant le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2015.**

*Du 16 décembre 2014*

NOR D E F P 1 4 5 2 3 1 4 S

---

*Référence de publication* : BOC n° 65 du 18 décembre 2014, texte 18.

---

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4139-9., R. 4122-14. et R. 4138-67.,

Décide :

Art. 1er. Le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2015, dans les conditions prévues à l'article L. 4139-9. du code de la défense, est fixé à 199 et réparti comme suit :

ARMÉE OU FORMATION RATTACHÉE.	NOMBRE D'OFFICIERS DE CARRIÈRE SUSCEPTIBLES DE SE TROUVER EN SITUATION DE DISPONIBILITÉ EN 2015.
Direction générale de l'armement.	4
Armée de terre.	36
Marine.	73
Armée de l'air.	48
Service du commissariat des armées.	5
Service de santé des armées.	25
Service des essences des armées.	3
Affaires maritimes.	4
Justice militaire.	1

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le sous-directeur du pilotage des ressources humaines militaires et civiles,*

Yves BOERO.